

A l'heure actuelle, le seul lien parlementaire entre le Parlement canadien et la plupart des parlementaires de l'Ouest européen se fait par l'intermédiaire de l'Assemblée de l'Atlantique Nord. Même si des discussions sont en cours relativement à un élargissement de ses attributions, cet organisme se consacre principalement aux affaires de l'OTAN. Traduisant l'importance des rapports entre le Canada et les États-Unis, un lien parlementaire avec le Congrès américain a existé depuis 1959. Les parlementaires canadiens gardent aussi des liens avec leurs homologues français par l'intermédiaire de l'Association parlementaire canado-française et avec les parlementaires britanniques dans le cadre d'un forum plus important par l'intermédiaire de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Depuis 1969, des contacts ont eu lieu également avec l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des visites ont été échangées sur une base plus ou moins annuelle. Le Comité a conclu qu'il faut affronter carrément la question de l'importance relative du Conseil de l'Europe et du Parlement européen. Plusieurs témoins qui ont comparu devant le Comité ne doutaient pas que la Communauté favoriserait une évolution vers un Parlement plus puissant et qu'à mesure qu'il acquerrait du pouvoir et de la compétence, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe perdrait de son influence.

Le Comité a eu clairement l'impression à Bruxelles que certains parlementaires européens cherchaient activement une base pour organiser des liens officiels avec leurs homologues dans les capitales de leurs principaux associés commerciaux, y compris le Canada. De l'avis du Comité, il est souhaitable pour le Parlement canadien de prendre l'initiative. Un retard pourrait provoquer l'établissement par la Communauté d'un réseau de liens parlementaires avec les Parlements de tiers pays, les membres du Parlement européen se sentant beaucoup moins d'inclination ou de temps pour envisager de tels liens avec le Canada. Un lien officiel régulier servirait à promouvoir, au niveau des représentants élus, un dialogue permanent sur les intérêts et les relations entre le Canada et la Communauté.

A la suite de la réunion du Comité avec les parlementaires européens à Bruxelles, le président de ce Comité, ainsi que celui du Comité permanent de la Chambre des communes sur les affaires extérieures et la défense nationale, ont invité, au nom des Présidents des deux chambres du Parlement, le Parlement européen à envoyer une délégation à Ottawa à l'automne de 1973 en vue de rencontrer les représentants de ces Chambres. Le Comité considère cette invitation comme une première étape dans la création d'un lien normal entre les deux Parlements.